



Saint-Mathias SUR-RICHELIEU

Avis public

**Aux contribuables de la Municipalité
Saint-Mathias-sur-Richelieu**

Entrée en vigueur du règlement 1070

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre dernier, le Conseil municipal a adopté son règlement 1070 modifiant le règlement numéro 1012 décrétant les modalités et la tarification des demandes de modification à la réglementation d'urbanisme et au règlement sur les PPCMOI.

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et greffier-trésorier situé au 300, chemin des Patriotes à Saint-Mathias-sur-Richelieu, aux heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité.

<https://www.saint-mathias-sur-richelieu.org/reglements-municipaux>

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 16 septembre 2026.



Denis Meunier,
Directeur général et greffier trésorier